

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DIFFUSION : Association HyperSupers TDAH France, Paris – le 18 octobre 2011**

### **EVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES EN FIN D'ÉCOLE MATERNELLE : HYPERSUPERS TDAH FRANCE FAIT PART DE SON INQUIÉTUDE**

#### **RÉSUMÉ :**

Le Ministère de l'Education Nationale a annoncé la mise en place prochaine d'évaluations des acquis dès l'âge de 5 ans, pour les élèves scolarisés en Grande Section de Maternelle.

Ces évaluations suscitent de vives inquiétudes relayées par les Médias.

L'Association HyperSupers TDAH France et les 3000 familles qu'elle représente partagent ces inquiétudes et tient à faire part de ses réserves concernant ces évaluations telles qu'elles sont envisagées.

HyperSupers oeuvre depuis 10 ans pour que les enfants qui souffrent de Trouble Déficit de l'Attention /Hyperactivité puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée de leurs difficultés, notamment sur le plan scolaire.

Elle considère néanmoins, qu'il est essentiel que ce type de prise en charge s'inscrive dans le cadre d'une politique de soins plus globale et cohérente qui prenne en compte la situation de l'enfant, son âge et son développement.

Elle rappelle qu'il est important que les mesures qui sont envisagées au bénéfice des enfants, ayant des difficultés d'apprentissage respectent et garantissent les droits des familles.

Elle s'interroge sur la démarche actuelle, qui consiste à classer certains élèves comme étant « à risque » ou « à haut risque », donnant aux évaluations envisagées un caractère prédictif et stigmatisant pour les enfants concernés. HyperSupers TDAH France renvoie sur ce point à l'Avis du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) qui préconisait, en 2007: « Le développement d'une réflexion sur la différence entre prédiction, accompagnement, et prévention devrait être encouragé dans tous les secteurs de la société, en particulier ceux qui sont impliqués dans la prise en charge de l'enfance. »

L'évaluation des acquis, pour les enfants de Grande Section de Maternelle, telle qu'elle a été pensée et présentée, ne répond pas à ces points.

HyperSupers TDAH France s'interroge sur les objectifs visés par ce type d'évaluation, sur les modalités de mise en œuvre de celles-ci et sur le contexte dans lequel elles s'inscrivent, qui lui semblent faire peu de cas du rôle éducatif des familles et il nous paraît à haut risque d'envisager une prévention en procédant à un classement prédictif du devenir scolaire d'enfants âgés de 5 ans.

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

### **La justification des évaluations envisagées :**

A la lecture des documents publiés par le Ministère de l'Education Nationale, et des différentes interventions qui y font suite, le principe de l'évaluation des acquis pour les enfants âgés de 5 ans, scolarisés en Grande Section de Maternelle, répond à un objectif de prévention. Elle est supposée représenter un outil de repérage précoce de difficultés scolaires et comportementales, permettant un suivi de la progression des élèves dans l'acquisition des compétences visées et servant de référentiel à la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée au bénéfice des enfants considérés comme « à risque » ou « à haut risque » de difficultés.

Ces évaluations concernent les compétences listées comme étant « les plus déterminantes pour la réussite scolaire ultérieure de l'élève ».

### **Les réserves soulevées par l'Association HyperSupers TDAH France concernent plusieurs aspects :**

Les troubles des apprentissages et du comportement ont un retentissement important sur la scolarité des enfants concernés, mais impactent aussi la vie des familles et mettent à mal, l'estime et la confiance en soi des élèves qui les subissent.

Un diagnostic précoce paraît essentiel, pour ce qu'il permet la prise en compte de ces difficultés au sein de l'école, telle que le prévoit la loi 2005-102, qui règlemente la mise en place d'aménagements scolaires dans le cadre d'une pédagogie différenciée ; Cette prise en compte scolaire faisant partie intégrante d'une démarche plus globale, intégrant un suivi médical, paramédical et psychologique, au bénéfice de l'enfant.

Les enseignants et l'école ont, bien évidemment, un rôle essentiel à jouer, dans le repérage des difficultés rencontrées par les élèves et dans la mise en place des conditions de scolarisation qui permettent à ces enfants de poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions. Ce rôle est d'ores et déjà exercé, par les professionnels de l'Education Nationale, y compris au sein des écoles maternelles et ce, jusqu'à présent, en dehors de toutes évaluations spécifiques, telles qu'elles sont envisagées aujourd'hui.

La systématisation de ces évaluations à visée diagnostique n'est pas sans interroger l'Association HyperSupers sur :

- **L'âge des enfants** auxquels elle s'adresse : Les évaluations envisagées nous semblent ne pas tenir suffisamment compte **des différences de rythme** dans le développement pouvant exister chez les enfants aussi jeunes, ni des facteurs qui peuvent influencer sur l'acquisition des habiletés visées.
- **Le caractère systématique du repérage** : Ces évaluations sont destinées à tous les enfants scolarisés en Grande Section de Maternelle, en dehors de toute difficulté suspectée ou repérée par l'enseignant. Elles présentent, pour notre Association, **un risque de voir étiquetés et stigmatisés des enfants comme étant « à risque » ou « à haut risque »**, à un âge où la scolarité n'a pas même de caractère obligatoire. L'association HyperSupers craint que le résultat de ces évaluations **influe sur le déroulement du parcours scolaire par prédiction d'un échec scolaire présumé** de ces enfants.
- **La justification préventive de ces évaluations présentées comme étant à visée diagnostique** n'est par ailleurs pas sans poser question, dès lors que l'on s'intéresse aux différents domaines concernés par ces dernières : Le diagnostic résultant d'un jugement porté sur une situation identifiée en comparaison d'un état de référence ou étant destiné à identifier un trouble ou une maladie à partir de ses symptômes. Il nous semble que ces évaluations,

pour autant qu'elles puissent viser à aider au repérage d'enfants susceptibles de rencontrer des difficultés scolaires, n'ont pas à avoir de vocation « diagnostique », qui, **pour ce qui concerne les troubles des apprentissages ou du comportement, relèvent de compétences médicales, à l'issue d'évaluations pluridisciplinaires, techniques et spécialisées, qui ne sont pas du ressort de l'école ou des enseignants.**

L'annonce de ces évaluations interroge également l'Association quant au contexte dans lequel elles s'inscrivent et aux mesures qu'elles impliquent :

- **Les enseignants**, qui exercent avec passion auprès de nos enfants, sont aujourd'hui, dans de très nombreux cas, **trop peu formés aux troubles des apprentissages** ou du comportement : la mise en place des aménagements scolaires, au bénéfice d'enfants dont nous représentons les familles et pour lesquels un diagnostic est déjà posé, s'avère, sur le terrain, très souvent complexe. Les enseignants connaissent encore peu les troubles des apprentissages et n'ont que rarement été formés à l'intérêt, aux techniques et aux modalités de différenciation de la pédagogie pour ces situations.
- **La place réservée aux parents**, dans le cadre de ces évaluations, n'est pas sans susciter des questions également : même s'il est régulièrement rappelé par le Ministère de l'Education nationale que les parents ont toute leur place au sein de l'école et qu'ils ont vocation à être informés, des démarches qui peuvent être entreprises au bénéfice de leurs enfants, il nous semble que **les familles sont « les grandes oubliées » de ce projet d'évaluations.**

**Alors même que le cadre des évaluations envisagées dépassent très largement celui des seuls apprentissages scolaires**, à aucun moment dans les documents consultés, il ne nous a été possible de savoir quel serait le rôle des familles et de quelle manière il était envisagé de garantir leurs droits, dans le cadre de ces évaluations.

Nous rappelons que les familles sont au cœur du processus éducatif : c'est en effet aux parents qu'est dévolue l'éducation de l'enfant, la formation scolaire venant compléter l'action éducative de la famille.

Il est donc essentiel que le rôle des parents soit respecté et que des dispositions soient mises en place pour leur garantir de pouvoir correctement exercer ce rôle, notamment dans le cadre de ces évaluations et de la prise de décisions sur des mesures de prévention qui pourraient en découler.

**CONTACT :** Christine GETIN, Présidente  
HyperSupers TDAH France  
MAIL : [presidente@tdah-france.fr](mailto:presidente@tdah-france.fr)  
TEL : 06 77 15 34 84